



Commission départementale du football en milieu scolaire

Correspondants : Bernard Turpin,
François Rodriguez,

Président de la Commission. Tel : 06 07 33 03 06 mail : b.turpin89@orange.fr
Conseiller Technique. Tel : 06 35 81 31 49 mail : frodriquez@lbfc.fff.fr

PV 64 FMS 2

Le Challenge B. Turpin

La Commission Départementale du Football en Milieu Scolaire a décidé lors de sa réunion plénière du 28 juin 2019 de modifier l'organisation du Challenge pour la saison 2019/2020.

Il a été décidé :

- **D'organiser 3 rassemblements pour donner du sens au travail des éducateurs**
 - Un le 16 octobre à Sens foot à 8
 - Un le 19 février à Avallon mais en futsal (recommandation de la FFF)
 - Un le 27 mai à Auxerre foot à 8
- **D'établir le classement les 3 journées** par addition des points obtenus lors de chaque rassemblement. Chaque rassemblement fera l'objet d'un règlement particulier.
- **Que le Challenge sera une nouvelle fois placé sous l'égide de l'UNSS.** Ce qui implique que tous les joueurs ou joueuses doivent obligatoirement être licencié(e)s à l'UNSS et que les inscriptions pour les différents rassemblements « passent » par l'UNSS. Les responsables pourront remplir leur feuille de match jusqu'au lundi 14 octobre 14H00, lundi 17 février 14H00, lundi 25 mai 14H00.
- **Que l'arbitrage serait de nouveau assuré par les élèves de la Section Sportive Football 2nd cycle (option arbitrage) du Lycée Fourier d'Auxerre.** La commission assurera le déplacement des arbitres.
- **Que la Commission Départementale du Football en Milieu Scolaire prendra en charge les coûts de déplacement.** Ces coûts ont été calculés sur la base du remboursement des frais de carburant pour deux minibus par équipe (kilométrage/consommation 6,5l/100 km, prix du carburant 1,50€) le tout arrondi à la dizaine supérieure. Ainsi les équipes participantes pourront bénéficier fin mai/début juin d'un remboursement de :

○ Jeanne d'Arc Avallon	70 €	Paul Bert Auxerre	50 €
○ St Joseph Auxerre	50 €	Marie Noël Joigny	60 €
○ Mallarmé Sens	70 €		

Ce versement interviendra à la fin de la compétition.

- De limiter à 14 (quatorze) le nombre de joueurs/joueuses par équipe à chaque rassemblement.
 - Equité entre la section qui reçoit et qui n'a pas de problème de transport et ceux qui se déplacent.
 - Respect de la réglementation E.N./UNSS : 1 minibus de 9 places = 1 chauffeur, 1 accompagnateur + 7 élèves.

A Auxerre le 11/09/2019

Le Président de la Commission Football en Milieu Scolaire. B. Turpin

Diffusion : Mme la Secrétaire Générale, Madame et Messieurs les membres de la Commission, Messieurs les Professeurs d'EPS, Messieurs les Educateurs.